Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 080-218005858-20260930-DELIB642026-DE

VILLE de PERONNE
Département de la Somme

DELIBERATIONS D
Séance du mercredi 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le mercredi trente septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 24 septembre 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 23
Conseillers représentés : 04
Conseiller excusé : 01
Conseiller absent : 01

Secrétaire de séance :
M. CONTU

Délibération : 64-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, Mme LEMAIRE, M. PEREZ , Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, M. MARQUES, Mme DEGUINE, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CARPENTIER, Mme FARSI, Mme SORIN LAMBERT, M. BAHRI.

Elus absents mais représentés : M. BELMANT a donné pouvoir à M. MAES, Mme HARY a donné pouvoir à Mme YGOUF, Mme GOUDMAND a donné pouvoir à Mme LEJEUNE, M. CHATELAIN a donné pouvoir à Mme DIEVAL.

Elu absent excusé : M. HUGUET

Elue absente non excusée : Mme DAVID

Révision des tarifs de location de l'Espace Mac Orlan

Monsieur l'Adjoint aux Finances propose au Conseil Municipal une révision des tarifs (en €uros) de location de l'Espace Mac Orlan.

Tous les tarifs sont exprimés en TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **APPLIQUE**, à compter du 1er octobre 2026, les tarifs présentés ci-dessous :

Associations Péronnaises régies par la loi 1901 Sociétés Péronnaises privées, particuliers Péronnais	
La journée	400,00
La ½ journée	250,00
Une semaine	1 500,00
Technicien par heure	80,00
Forfait minimum	200,00
1 journée gratuite pour les associations Péronnaises subventionnées (Pour un événement à but non lucratif regroupant + 250 personnes)	

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 080-218005858-20260930-DELIB642026-DE

Associations extérieures **Sociétés extérieures privées, particuliers extérieurs**	
La journée	750,00
La ½ journée	450,00
Une semaine	2 000,00
Technicien par heure	80,00
Autres tarifs de location	
Location du vidéoprojecteur	100,00
Location de la vaisselle par personne (ensemble assiette, verre et couvert)	1,50
Tarifs pour la vaisselle cassée ou manquante	
Cuillère, fourchette, couteau à l'unité	1,45
Verre, tasse, sous-tasse, flûte à champagne à l'unité	2,10
Assiette plate, à dessert à l'unité	2,20
Plat à l'unité	5,40

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,



Monsieur Gautier MAËS